

# CUMUL EMPLOI Ce qui change... RETRAITE



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027

- Avant 57 ans : baisse de la pension dès reprise d'activité
- À partir de 67 ans : cumul libre et sans plafond
- Pas rétroactif



Le cumul devient peu  
avantageux et impose  
de revoir son départ...

## C'EST INACCEPTABLE !

AUCUNE PRISE EN COMPTE DE LA CATÉGORIE SUPER ACTIVE DES POLICIERS !

Alternative Police revendique



MAINTIEN DU CUMUL SANS RESTRICTION.



PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER.



AUCUNE PÉNALISATION POUR UNE ACTIVITÉ  
DANS LA SÉCURITÉ.

Mobilisés pour  
défendre vos droits.

